

# Inscriptions et vote pour les élections

Les électeurs français sont appelés aux urnes le dimanche 9 juin 2024 pour élire 81 eurodéputés. Le Parlement européen comptera 720 membres. Les députés européens sont élus au suffrage universel direct depuis 1979, tous les 5 ans.



## Etes-vous inscrit sur les listes électorales ?

Si vous êtes nouvel arrivant dans votre ville ou si vous avez changé d'adresse, il est encore temps de vous inscrire et deux possibilités s'offrent à vous :

- jusqu'au 3 mai en mairie d'Epône aux horaires d'ouverture
- jusqu'au 1er mai directement en ligne sur [Service public](#)

## Redécoupage des bureaux de vote

2 nouveaux bureaux de vote complètent les 3 déjà existants.

**Tous les électeurs recevront prochainement de nouvelles cartes.**

**Pensez à vérifier votre bureau de vote.**

- **Bureau de vote n°1 : salle Jean Monnet**  
place des Fêtes
- **Bureau de vote n°2 : salle du Bout du Monde**  
chemin de meulan
- **Bureau de vote n°3 : mairie, salle du Conseil municipal**  
90, avenue du professeur Emile Sergent
- **Bureau de vote n°4 : gymnase des Coyards**  
route de la Falaise
- **Bureau de vote n°5 : médiathèque Pierre Amouroux**  
rue Hérault de Séchelles

## Vote par procuration

Vous ne pouvez pas vous déplacer? Vous êtes absent le jour du vote ?

Vous pouvez charger un électeur de voter à votre place, dans votre bureau de vote mais anticiper cette démarche pour assurer pouvoir voter par procuration le jour du scrutin et que votre demande ait le temps d'être enregistrée.

Il est possible de télécharger en ligne un formulaire Cerfa "vote par procuration" ou de le pré remplir en ligne via l'interface "Maprocuration" avant de se rendre dans un des services chargés d'établir les

procurations (au tribunal d'instance du lieu de résidence ou du lieu de travail / dans un commissariat de police ou une brigade de gendarmerie).

Toutes les informations et modalités pour voter par procuration sont sur : [maprocuration.gouv.fr](http://maprocuration.gouv.fr)

## **Qui peut voter ?**

- Les citoyens français, âgés d'au moins 18 ans la veille du jour du scrutin, domiciliés à Epône et inscrits sur les listes électorales ;
- Les ressortissants de l'Union Européenne ayant le droit de vote dans leur État d'origine, domiciliés à Epône et inscrits sur la liste électorale complémentaire européenne.

Liens utiles

[Inscription en ligne sur les listes électorales](#)

[Vote par procuration](#)